



CHARTE QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN DEUX-SEVRES

Adhésion des Bureaux d'études

La charte qualité de l'assainissement non collectif en Deux-Sèvres : un outil de **VALORISATION DE VOS PRATIQUES EN ANC** et d'**ECHANGES ATOUR DE VOS SAVOIR-FAIRE**.

La charte a pour principaux objectifs de contribuer à :

- préserver la santé publique et les milieux naturels,
- clarifier le rôle, les responsabilités et les étapes d'intervention de chaque acteur,
- améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs,
- développer la formation et l'information sur l'assainissement non collectif,
- échanger, dialoguer et communiquer en matière d'assainissement.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, **vous pouvez adhérer** à celle-ci, afin d'être le **GARANT DE BONNES PRATIQUES**, d'apporter **VOTRE EXPERIENCE ET VOTRE SAVOIR-FAIRE**.

Cela vous permettra une **RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE VOS PRATIQUES** ainsi qu'une **VISIBILITE AUPRES DES USAGERS**.

Il vous suffit de compléter **le formulaire joint** et **remplir les conditions suivantes** :

1. Respecter les engagements figurant dans la charte, à savoir :

(page 11 - document téléchargeable <https://www.deux-sevres.fr/charte-anc-pro>)

Les bureaux d'études s'engagent à :

- respecter les recommandations du cahier des charges "Études de définition de filière " ;
- avoir une police d'assurance destinée à couvrir leurs risques professionnels ;
- conseiller et informer l'usager sur les grands principes de l'étude de définition de filière et lui garantir une solution optimale (économique, durable et en cohérence avec les contraintes de terrain) ;
- avertir les SPANCS des difficultés et des demandes d'autorisation de rejet ;

2. Fournir les attestations d'assurances et de garanties obligatoires

3. Fournir un exemplaire d'étude récente que vous avez réalisée

4. Lire et parapher l'annexe de la Charte sur le " contenu minimum de l'étude de définition de filière "

5. S'engager à assister, dans l'année suivant la demande d'adhésion, à l'une des réunions d'information réalisées par le secrétariat de la charte (*date et lieu vous seront communiqués dans la réponse à votre demande d'adhésion*), **ainsi qu'aux sessions départementales annuelles destinées aux adhérents et partenaires**

À réception du formulaire rempli et des pièces demandées, un comité technique examinera votre demande d'adhésion.

Le comité de suivi de la Charte qualité de l'ANC 79 se réunira ensuite pour émettre un avis sur votre demande.

En cas d'avis favorable, vous serez référencé dans la liste des " bureaux d'études garants de la qualité d'exécution des études de définition de filières " de la charte qualité de l'ANC 79.



BUREAUX D'ÉTUDES

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

COORDONNEES DU BUREAU D'ÉTUDES

NOM de l'entreprise	
Raison sociale	
N° SIRET	
Code APE ou code NAF	
NOM/Prénom du chef d'entreprise	
NOM/Prénom du référent « charte ANC » dans l'entreprise	
Adresse complète	
Téléphone bureau	
Téléphone portable	
Adresse e-mail	

ACTIVITE DU BUREAU D'ÉTUDES

Activité principale	
Date de création de l'entreprise	
Effectif total de l'entreprise (salariés, hors apprentis et hors intérimaires)	
Nombre d'année d'expérience du bureau d'études dans l'ANC	

ACTIVITE ANC

	ANNÉE	NOM USAGER	COMMUNE
Études réalisées récemment			

Avez-vous d'autres informations à nous communiquer ? Avez-vous des questions ou des remarques ?

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

agissant pour :

au titre de :

DECLARE :

- avoir pris connaissance de la charte et de l'ensemble des engagements de la Charte et solliciter l'adhésion de mon entreprise

M'ENGAGE A :

- respecter l'ensemble des engagements spécifiques me concernant
- assister à une réunion d'information destinée aux candidats à l'adhésion, organisée par le secrétariat de la Charte
- assister aux sessions départementales annuelles destinées aux adhérents et partenaires, organisées par le secrétariat de la Charte
- transmettre au comité de suivi de la charte toute information ou difficulté dans la mise en œuvre ou l'application de la charte

SOUHAITE que le Comité de suivi publie le nom de mon entreprise sur la liste des entreprises adhérentes aux principes de la Charte

ACCEPTE que le nom de mon entreprise soit retiré de cette liste, dès lors que des manquements aux engagements à cette Charte auront été identifiés

Fait le :

A :

Signature
et Cachet de l'entreprise

Document à retourner	Pièces à joindre à l'envoi
au Secrétariat de la Charte ANC 79 Département des Deux-Sèvres Service Eau/Assainissement Maison du département Mail Lucie Aubrac CS 58880 79 023 Niort CEDEX ou par mail : charteanc79@deux-sevres.fr	<ul style="list-style-type: none">o Extrait du Kbis (inscription au registre du commerce et des Sociétés)o Annexe de la Charte ANC " Contenu minimum de l'étude de définition de filière " paraphée en bas de pageo Exemple d'étude récente réalisée par le bureau d'étudeso Copie des attestations d'assurance année en cours (responsabilité civiles et garantie décennale)